

Communications officielles

No 1 – 2019

31 janvier 2019

Communication du Comité de l'association

Réorganisation des structures de la 2^e à la 5^e ligue

Pour la saison 2001/2002, la 3^e ligue devait être partagée dans tout la Suisse en deux catégories de jeu, à savoir le 1^{er} et 2^e degré. L'AFBJ avait alors mis en pratique ces catégories comme seule Association régionale. Cette structure a été annulée pour la saison 2011/2012. De cette période il reste que la 3^e ligue est nettement surdimensionnée en comparaison avec toutes les autres Associations régionales. Un redimensionnement est nécessaire, celui-ci contribuerait également à relever la qualité sportive.

Le **Comité de l'AFBJ** a donc approuvé lors de sa séance du 24.01.2019, une réorganisation des structures des ligues conformément à la proposition du Département de jeu.

Concrètement cela signifie qu'au cours de la **saison transitoire 2019/2020**, la 3^e ligue doit être réduite de telle manière que pour la **saison 2020/2021** la 2^e ligue soit composée de deux groupes de 14 équipes, la 3^e ligue de six groupes de 12 équipes, la 4^e ligue de dix groupes de 12 équipes et la 5^e ligue d'environ 13 groupes composé de 9 à 10 équipes.

Durant la saison transitoire 2019/2020, il n'y aura donc plus de matchs de barrage dans la mesure où les huit vainqueurs de groupe de 3^e ligue seront promus en 2^e ligue régionale (ceci restera également valable à l'avenir). Outre les 16 équipes de 3^e ligue figurant aux 11^e et 12^e rangs normalement reléguées, 14 autres équipes seront reléguées en 4^e ligue. De la 4^e ligue, 31 équipes seront reléguées en 5^e ligue (les trois équipes dernières des classements ainsi que l'équipe quatrième avant la fin possédant les moins bonnes valeurs). Seuls les vainqueurs de groupes de 4^e ligue et de 5^e ligue sont promus.

Les clubs seront renseignés de manière détaillée lors des AD des cinq sous-associations. Le concept complet sera ensuite mis en ligne sous NEWS.

Communications de la Commission disciplinaire

Publications des sanctions contre les entraîneurs/ fonctionnaires/spectateurs et les clubs

Période du 1.11. au 15.11.2018:

FC Grosshöchstetten-Schlosswil: suite au comportement antisportif de l'entraîneur assortie d'une expulsion du terrain ainsi que d'injures graves contre l'ARB après le match lors du match de juniors C FC Grosshöchstetten-Schlosswil – Team Grauholz b du 21.10.2018, le club est puni d'une amende de CHF 1'100.00.

CS Lecce: à cause du comportement antisportif (menaces et injures) de l'entraîneur envers l'ARB suivie d'une expulsion du terrain lors du match de 3^e ligue CS Lecce – FC Täuffelen du 4.11.2018, le club écope d'une amende de Fr. 700.00.

Portugal FC: suite à un comportement antisportif avec une légère voie de fait contre l'ARB par l'entraîneur lors du match de 4^e ligue Portugal FC – FC Länggasse du 7.10.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 600.00.

Décision de forfait

SC Jegenstorf: le protêt du FC Roggwil déposé avant le match de 4^e ligue SC Jegenstorf – FC Roggwil du 26.10.2018, fixé à 19h00, est accepté. Le terrain de jeu n'est pas autorisé pour des matchs avec éclairage artificiel. Le match est déclaré forfait et le Club sanctionné d'une amende de Fr. 150.00.

Communication de l'ASF

Clubcorner; digitalisation et qualification des joueurs

L'enregistrement respectivement la qualification de toutes les joueuses et joueurs des clubs de l'ASF ne sera à l'avenir plus effectué au moyen de formulaires papier, mais de manière digitale via Clubcorner. L'envoi de formulaires d'inscription et de transfert est ainsi supprimé.

Des informations supplémentaires et une vidéo correspondante figurent sous NEWS du site de l'AFBJ.

Département de jeu / Secrétariat AFBJ